



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} septembre 2014
Français
Original: anglais

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Cinquante-troisième session

10-28 novembre 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire général

1. La cinquante-troisième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, créé en application de la résolution 1985/17 du Conseil économique et social, se tiendra du 10 au 28 novembre 2014, à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson). La première séance s'ouvrira le lundi 10 novembre 2014 à 10 heures.
2. L'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Comité et les annotations y relatives figurant ci-après ont été établis par le Secrétaire général, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Comité.
3. L'attention des États parties est appelée en particulier sur les annotations au point 6, où sont énumérés les rapports dont le Comité sera saisi à sa cinquante-troisième session et à ses sessions ultérieures.



Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Organisation des travaux.
3. Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
4. Suite donnée à l'examen des rapports soumis en application des articles 16 et 17 du Pacte.
5. Relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organes conventionnels.
6. Examen des rapports:
 - a) Rapports soumis par les États parties en application des articles 16 et 17 du Pacte;
 - b) Rapports soumis par les institutions spécialisées en application de l'article 18 du Pacte.
7. Présentation de rapports par les États parties en application des articles 16 et 17 du Pacte.
8. Formulation de suggestions et de recommandations de caractère général fondées sur l'examen des rapports soumis par les États parties au Pacte et par les institutions spécialisées.
9. Examen des communications présentées en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte
10. Questions diverses.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Aux termes de l'article 5 du Règlement intérieur du Comité, l'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour d'une session, sauf si des membres du Bureau doivent être élus conformément à l'article 14. Aux termes de l'article 6 du Règlement intérieur, le Comité peut réviser l'ordre du jour au cours d'une session et, s'il y a lieu, ajouter, supprimer ou ajourner des points.

2. Organisation des travaux

Conformément à l'article 8 de son règlement intérieur, le Comité examine au début de chaque session les questions d'organisation appropriées, y compris le calendrier de ses réunions. À cet égard, l'attention est appelée sur le programme de travail provisoire pour la session, contenu dans le présent document et élaboré par le Secrétaire général en consultation avec le Président du Comité et conformément à l'usage établi.

3. Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Conformément à l'article 65 de son règlement intérieur, le Comité peut rédiger des observations générales fondées sur les différents articles et les différentes dispositions du Pacte en vue d'aider les États parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports. Le Comité a décidé à sa quatorzième session (28 avril-17 mai 1996) que, à compter de sa quinzième session, les discussions concernant la mise en œuvre du Pacte (journées de débat général, examen et adoption d'observations générales, méthodes de travail, documents soumis par des organisations non gouvernementales, etc.) se dérouleraient au titre de ce point de l'ordre du jour.

Pendant la session, le Comité débattera des méthodes de travail, des observations générales en cours de rédaction et de questions diverses.

4. Suite donnée à l'examen des rapports soumis en application des articles 16 et 17 du Pacte

À ses précédentes sessions, le Comité a systématiquement abordé la question du suivi et conserve la question de la suite donnée aux observations finales précédentes en tant que point à débattre avec les délégations pendant le dialogue qui se tiendra lors de l'examen des rapports périodiques ultérieurs et de l'examen des méthodes de travail.

5. Relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organes conventionnels

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité continuera d'examiner, comme il le lui a été demandé, les questions découlant des réunions des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, la plus récente s'étant tenue du 23 au 27 juin 2014. Les documents ayant trait à cette réunion sont actuellement mis à la disposition des membres du Comité. Les membres seront par ailleurs informés des activités ayant trait à leurs travaux entreprises par d'autres organes conventionnels.

6. Examen des rapports

a) Rapports soumis par les États parties en application des articles 16 et 17 du Pacte

En application du paragraphe 2 de l'article 61 de son règlement intérieur, le Comité examine normalement les rapports soumis par les États parties en vertu de l'article 16 du Pacte dans l'ordre dans lequel ils ont été reçus par le Secrétaire général. Les représentants des États parties qui soumettent un rapport ont le droit d'assister aux séances du Comité consacrées à l'examen dudit rapport; ils doivent être en mesure de faire des déclarations sur les rapports soumis par leur gouvernement et de répondre aux questions que peuvent leur poser les membres du Comité.

En application du paragraphe 2 de l'article 62 du Règlement intérieur du Comité, le Secrétaire général a, par des notes verbales, notifié aux États parties la date d'ouverture et la durée de la cinquante-troisième session du Comité et les a invités à envoyer des représentants pour assister aux séances du Comité au cours desquelles leur rapport devrait être examiné. Le Secrétaire général a, en consultation avec le Président du Comité, établi le calendrier provisoire d'examen de ces rapports.

Au 21 juillet 2014, le Secrétaire général avait reçu les 34 rapports énumérés ci-après, qui étaient en attente d'examen par le Comité. Les rapports des États parties qui doivent être examinés aux cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité (qui se tiendront en 2015 à des dates à déterminer) sont indiqués dans la dernière colonne des tableaux ci-après. Les rapports qui seront examinés à la cinquante-septième session du Comité et à des sessions ultérieures, s'il en décide ainsi, sont les sept ou huit rapports attendus, dans l'ordre chronologique où ils lui seront parvenus.

Les tableaux ci-après n'incluent pas les États parties qui ont été priés de soumettre un rapport dans un certain délai, faute de quoi le Comité entreprendrait d'examiner la situation des droits économiques, sociaux et culturels sur leur territoire, même en l'absence de rapport.

<i>Rapports initiaux</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
1. Burundi	E/C.12/BDI/1	16 janvier 2013	30 juin 1992	Cinquante-sixième session
2. Gambie	E/C.12/GMB/1	9 mai 2012	30 juin 1990	Cinquante-quatrième session
3. Monténégro	E/C.12/MNE/1	26 décembre 2011	30 juin 2008	Cinquante-troisième session (novembre 2014)
4. Thaïlande	E/C.12/THA/1	22 août 2012	30 juin 2002	Cinquante-cinquième session
5. Ouganda	E/C.12/UGA/1	6 décembre 2012	30 juin 1990	Cinquante-cinquième session

<i>Deuxièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
6. Grèce	E/C.12/GRC/2	31 août 2012	30 juin 2009	Cinquante-sixième session
7. Guyana (deuxième à quatrième rapports périodiques)	E/C.12/GUY/2-4	10 septembre 2012	30 juin 2000	Cinquante-sixième session
8. Honduras	E/C.12/HND/2	5 mai 2014	30 juin 2006	
9. Kenya (deuxième à cinquième rapports périodiques)	E/C.12/KEN//2-5	1 ^{er} juillet 2013	30 juin 2013	
10. Kirghizistan (deuxième et troisième rapports périodiques)	E/C.12/KGZ/2-3	3 avril 2012	30 juin 2005 30 juin 2010	Cinquante-cinquième session
11. Slovénie	E/C.12/SVN/2	22 juin 2011	30 juin 2010	Cinquante-troisième session (novembre 2014)
12. Soudan	E/C.12/SDN/2	27 juillet 2012	30 juin 2003	Cinquante-sixième session
13. Tadjikistan (deuxième et troisième rapports périodiques)	E/C.12/TJK/2-3	22 septembre 2011	30 juin 2011	Cinquante-quatrième session
14. ex-République yougoslave de Macédoine (deuxième à quatrième rapports périodiques)	E/C.12/MKD/2-4	17 février 2014	30 juin 2008	

<i>Deuxièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
15. Viet Nam (deuxième à quatrième rapports périodiques)	E/C.12/VNM/2-4	15 septembre 2011	30 juin 1995 30 juin 2000 30 juin 2005	Cinquante-troisième session (novembre 2014)
<i>Troisièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
16. Guatemala	E/C.12/GTM/3	16 décembre 2011	30 juin 2008	Cinquante-troisième session (novembre 2014)
17. Irlande	E/C.12/IRL/3	7 mai 2012	30 juin 2007	Cinquante-cinquième session
18. Népal	E/C.12/NPL/3	12 juillet 2011	30 juin 2011	Cinquante-troisième session (novembre 2014)
19. Roumanie (troisième à cinquième rapports périodiques)	E/C.12/ROU/3-5	15 novembre 2011	30 juin 1994 30 juin 1999 30 juin 2004	Cinquante-troisième session (novembre 2014)
20. Venezuela (République bolivarienne du)	E/C.12/VEN/3	29 mai 2012	30 juin 2006	Cinquante-cinquième session
21. Yémen	E/C.12/YEM/3	11 juillet 2013	30 juin 2013	
<i>Quatrièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
22. Angola (quatrième et cinquième rapports périodiques)	E/C.12/AGO/4-5	26 février 2014	30 juin 2013	
23. Chili	E/C.12/CHL/4	21 mars 2012	30 juin 2009	Cinquante-cinquième session
24. France	E/C.12/FRA/4	23 mai 2013	30 juin 2011	
25. Iraq	E/C.12/IRQ/4/	22 mai 2013	30 juin 2000	Cinquante-sixième session
26. Mongolie	E/C.12/MNG/4	22 février 2012	30 juin 2009	Cinquante-cinquième session
27. Maroc	E/C.12/MAR/4	24 janvier 2013	30 juin 2009	Cinquante-sixième session
28. Paraguay	E/C.12/PRY/4	6 octobre 2011	30 juin 2011	Cinquante-quatrième session
29. Portugal	E/C.12/PRT/4	28 janvier 2011	30 juin 2005	Cinquante-troisième session (novembre 2014)
<i>Cinquièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
30. Italie	E/C.12/ITA/5	9 août 2012	30 juin 2009	Cinquante-sixième session

<i>Sixièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
31. Canada	E/C.12/CAN/6	17 octobre 2012	6 juin 2010	
32. Finlande	E/C.12/FIN/6	15 juillet 2011	30 juin 2010	Cinquante-troisième session (novembre 2014)
33. Suède	E/C.12/SWE/6	26 juillet 2013	30 juin 2013	
34. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	E/C.12/GBR/6	17 juin 2014	30 juin 2014	

b) Rapports soumis par les institutions spécialisées en application de l'article 18 du Pacte

Conformément à l'article 67 de son règlement intérieur, le Comité a pour tâche d'examiner les rapports soumis par les institutions spécialisées en application de l'article 18 du Pacte.

En vertu de l'article 68 du Règlement intérieur, les représentants des institutions spécialisées intéressées peuvent faire des déclarations sur des questions liées au domaine de compétence de leur organisation. Le Secrétaire général a invité les institutions spécialisées intéressées à désigner des représentants qui feront part d'informations au Comité.

Le Comité sera saisi, en temps voulu, de tout rapport reçu des institutions spécialisées en application de l'article 18 du Pacte.

7. Présentation de rapports par les États parties en application des articles 16 et 17 du Pacte

Conformément au paragraphe 1 de l'article 59 de son règlement intérieur, le Comité examine à chaque session la situation en ce qui concerne les rapports à soumettre en application des articles 16 et 17 du Pacte et peut formuler des recommandations appropriées dans son rapport au Conseil, y compris des recommandations tendant à ce que le Secrétaire général envoie des rappels aux États parties qui n'ont pas encore fait parvenir leurs rapports. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera saisi du document ci-après:

Note du Secrétaire général sur les États parties au Pacte et l'état de la présentation des rapports (E/C.12/53/2).

8. Formulation de suggestions et de recommandations de caractère général fondées sur l'examen des rapports soumis par les États parties au Pacte et par les institutions spécialisées

Conformément à l'article 64 de son règlement intérieur, le Comité voudra peut-être formuler des suggestions et des recommandations de caractère général fondées sur l'examen qu'il aura fait des rapports présentés par les États parties et des rapports présentés par les institutions spécialisées, afin d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités, notamment celles qui découlent des articles 21 et 22 du Pacte. Le Comité jugera peut-être bon également de soumettre au Conseil, pour examen, des suggestions concernant les articles 19, 22 et 23 du Pacte.

9. Examen des communications présentées en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte

Conformément aux dispositions du Règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Comité examinera au titre de ce point les communications qui lui ont été ou semblent lui avoir été soumises en vertu du Protocole facultatif.

L'article 8 du Protocole facultatif et le paragraphe 1 de l'article 19 du Règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif disposent que le Comité ou son groupe de travail des communications examine les communications en séance privée.

10. Questions diverses

À sa vingt et unième session (1999), le Comité a décidé d'inscrire à son ordre du jour un point permanent intitulé «Questions diverses», au titre duquel il pourrait examiner toute question sortant du champ des autres points permanents de l'ordre du jour.

Programme de travail provisoire de la cinquante-troisième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (10-28 novembre 2014)

Première semaine: 10-14 novembre 2014

Lundi 10 novembre

41 ^e séance	(publique)	Point 1	Adoption de l'ordre du jour
		Point 2	Organisation des travaux
		Point 7	Présentation de rapports par les États parties en application des articles 16 et 17 du Pacte
		Point 10	Questions diverses
		Points 3, 5 et 10	Relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organes conventionnels
42 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Viet Nam

Mardi 11 novembre

43 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Viet Nam (<i>suite</i>)
44 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Portugal

Mercredi 12 novembre

45 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Portugal (<i>suite</i>)
46 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Finlande

Jeudi 13 novembre

47 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Finlande (<i>suite</i>)
48 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Monténégro (rapport initial)

Vendredi 14 novembre

49 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Monténégro (<i>suite</i>)
50 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Monténégro (<i>suite</i>)

Deuxième semaine: 17-21 novembre 2014**Lundi 17 novembre**

51 ^e séance	(publique/privée)	Points 3, 5 et 10	Relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organes conventionnels
52 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Guatemala

Mardi 18 novembre

53 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Guatemala (<i>suite</i>)
54 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Slovénie

Mercredi 19 novembre

55 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Slovénie (<i>suite</i>)
56 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Népal

Jeudi 20 novembre

57 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Népal (<i>suite</i>)
58 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Roumanie

Vendredi 21 novembre

59 ^e séance	(publique)	Point 6	Examen des rapports: Roumanie (<i>suite</i>)
60 ^e séance	(privée)	Points 3 et 8	Séance à huis clos

Troisième semaine: 24-28 novembre**Lundi 24 novembre**

61 ^e séance	(privée)	Point 6	Séance à huis clos
62 ^e séance	(privée)	Point 6	Séance à huis clos

Mardi 25 novembre

63 ^e séance	(privée)	Points 3, 6 et 9	Séance à huis clos
64 ^e séance	(privée)	Points 3, 4 et 6	Séance à huis clos

Mercredi 26 novembre

65 ^e séance	(privée)	Points 3, 5 et 8	Séance à huis clos
66 ^e séance	(privée)	Points 3, 5 et 8	Séance à huis clos

Jeudi 27 novembre

67 ^e séance	(privée)	Points 3, 5 et 8	Séance à huis clos
68 ^e séance	(privée)	Points 3, 5 et 8	Séance à huis clos

Vendredi 28 novembre

69 ^e séance	(privée)	Point 3	Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
		Point 4	Suite donnée à l'examen des rapports présentés conformément aux articles 16 et 17 du Pacte
Midi	(publique)	Point 6	Réunion d'information à l'intention des États
70 ^e séance	(publique)	Points 6 et 10	Clôture de la session
	(privée)	Point 10	Questions diverses
